Image not found or type unknown

Mon compteur d'eau tourne en mon absence!!!

Par **Cyrilou17**, le **01/08/2011** à **17:34**

Bonjour à tous,

Je sais que la règle générale des forums est de se présenter, mais je ne vois pas de section prévue à cet effet.

A vrai dire, je suis en stress total et je passe mon temps à essayer de me défendre entre les appels à mon agence immobilière, à la compagnie des eaux, aux associations, à la caisse des dépôts et consignations...

Bref, rien ! J'ai l'impression d'être dans l'obligation de payer...

J'espère que vous pourrez m'aider car je suis sans solution au jour d'aujourd'hui.

Je vie en location avec mon amie dans un T2 depuis décembre 2006.
Tout allait bien jusqu'à ce que je reçois ma première demande de régularisation de charges en 4 ans et demi.
Ma consommation en eau du 30/09/2009 au 30/09/2010 s'élève à 176m3 et l'agence me demande un paiement de 340€ (je paye des provisions sur charges de 50€ par mois)!
OK, rien d'extraordinaire, mais ce chiffre a plus que doublé par rapport à ma consommation de 2007 à 2008 (79m3).
Jamais les relevés de compteur ne m'ont été transmis, ce qui selon moi est une faute de la part de l'agence, car j'aurai pu signaler le problème bien avant si les éléments m'avaient été remis.

Chose demandée, chose faite mes consommations ont été les suivantes (du 30/09 au 30/09)
2007/2008 : 79m3
2008/2009 : 127m3
2009/2010 : 176m3
Jusqu'où va grimper la note??? Cette consommation abhérante aurai déjà dû mettre la puce à l'oreille de ma proprio ou de l'agence...

La décision a été de remplacer le compteur par un compteur neuf (à virgules).

J'ai pu me rendre compte il y a un mois que mon compteur continuait de grimper en mon absence :
Le 17/06 à 8H00 : 4.926m3
Le 17/06 à 20H00 : 4.935m3

Je ne suis pas mathématicien, mais cela représente une perte de 18 litres sur 24H, soit plus de 6500 litres sur l'année (ce qui n'est rien selon le plombier=>mandaté...)

Problème, aucune fuite apparente (recherche effectuée par le plombier), aucun dégat chez les voisins...
Autre problème, je dois quitter le logement le 30 septembre et on me menace de retirer la somme (que je n'ai toujours pas payé depuis avril 2011) de mon dépôt de garantie.
Encore plus embétant, je vais recevoir la même demande de régul (sinon plus élevée) pour ma consommation de 2010/2011 soit un total mini de 680€, ce qui me met dans la difficulté pour la caution de mon futur logement.

Je ne sais vraiment pas quoi faire, ma protection juridique me dit que je dois payer les sommes demandées sans broncher.

Quelqu'un a-t-il une solution?

En vous remerciant d'avance.

Par **Domil**, le **01/08/2011** à **17:59**

Vous avez une fuite, forcément.
Il faut toujours surveiller son compteur et le relever toutes les semaines.

Par **Cyrilou17**, le **01/08/2011** à **18:31**

Au risque de me répéter, et ceci est le gros problème, il n'y a aucune fuite apparente dans mon logement et rien chez mes voisins...

Et puis, je ne connais personne qui vérifie son compteur de façon aussi régulière.
Les seules personnes qui le font (et j'en fait maintenant partie) sont surement des personnes ayant vécu ce genre de mésaventure.

Par **youris**, le **01/08/2011** à **20:21**

bjr,
votre compteur alimente peut être une autre installation.
pour le vérifier, fermer le robinet placé vers le compteur pour savoir si quelqu'un se plaint de ne plus avoir d'eau.
sinon il y a une fuite sur l'installation.
cdt

Par **Domil**, le **01/08/2011** à **20:35**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Je ne dois pas être normale alors, mais j'ai toujours relevé les index sur un carnet afin d'être sure de ne pas avoir de fuite.

Par **Cyrilou17**, le **01/08/2011** à **21:18**

Désolé si je vous ai vexé, ce n'était pas le but, vous êtes surement précautionneuse mais c'est loin d'être le cas de tout le monde (moi y compris...)

Par **Domil**, le **01/08/2011** à **21:58**

non, je ne suis pas vexée, je plaisantais.
Je reste persuadée que vous avez une fuite. Enfin, voyez en coupant le robinet central d'arrivée d'eau (quand vous l'aurez coupé, cherchez s'il y a un robinet de service à l'étage, et s'il fonctionne toujours ...)

Par **Cyrilou17**, le **02/08/2011** à **10:25**

Merci pour vos réponses.

Je me suis amusé à calculer des moyennes annuelles de consommation selon les divers relevés que j'ai pu effectuer.
Cela me semble incohérent tellement les chiffres sont différents.
Dans l'ordre cela donne :

30/09/2007 : 76.5
30/09/2008 : 79
30/09/2009 : 127
30/09/2010 : 176
28/04/2011 : 121.5
27/05/2011 : 163.5
06/06/2011 : 182.5
06/06/2011 CHANGEMENT DE COMPTEUR
26/07/2011 : 146
01/08/2011 : 198.5

J'effectue tous mes relevés à 12H30 heure précise.

Je pense partir en week-end pour finaliser ce dossier, et faire un relevé en présence d'un représentant de l'agence avant et après.

Qu'en pensez-vous ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés